



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement de la francophonie et concours de l'Eurovision

Question écrite n° 4674

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le concours de l'Eurovision et le développement de la francophonie. Samedi 13 janvier 2018, les Français ont pu, pour la première fois, désigner le chanteur qui les représentera au prochain concours de l'Eurovision en mai 2018. Au cours de ces sélections, plusieurs chansons ont été interprétées en langue anglaise. Cet état de fait semble paradoxal quand on pense que, dans le même temps, Mme Leïla Slimani a été chargée par le Gouvernement de travailler au développement de la francophonie au niveau mondial, avec pour objectif d'aider à faire du français la deuxième langue la plus parlée au monde. La francophonie est un des premiers vecteurs d'internationalisation de la culture française, et des outils principaux du pouvoir de convaincre (ou *soft power*) français. Elle est aussi un instrument indispensable d'attractivité économique, industrielle et commerciale de la France. Cette initiative d'établissement d'une véritable politique de la francophonie est la bienvenue pour le développement de la France, surtout à l'heure où le français est menacé par la place croissante des anglicismes, également malmenée par l'écriture dite « inclusive ». Quelle est sa position sur le point précis de la place de la langue anglaise dans la représentation de la France à l'international et à l'Eurovision ? Surtout, parallèlement au travail de Mme Slimani, il lui demande quel est le programme du Gouvernement pour le développement du français à l'international et auprès des citoyens les plus jeunes.

Texte de la réponse

La chanson qui a représenté la France à l'Eurovision 2018 a été choisie cette année dans le cadre d'un processus de sélection visant à associer plus largement le public français au choix de la chanson du concours. Deux demi-finales puis une finale, diffusées sur la chaîne de télévision France 2, ont permis de départager les dix-huit chansons pré-sélectionnées en amont, le vote du public ayant pesé pour 50 % au moment de la compétition finale. France 2 avait introduit une clause selon laquelle les chansons devaient comporter un pourcentage de 70 % de paroles en français, de façon à garantir une présence suffisamment forte de la langue française dans le cadre de ce concours international. Ainsi, sur ces dix-huit chansons, huit comportaient des paroles en anglais ou en italien, généralement incluses dans les refrains. La chanson « Mercy » du groupe Madame Monsieur, qui a finalement été retenue pour représenter la France par les professionnels et par le public, est écrite exclusivement en français. Seul son titre le prénom de l'enfant autour duquel est construite la chanson ayant une consonance anglaise permettant un jeu entre le terme anglais « mercy », qui peut se traduire par pitié, et le terme français « merci ». La langue française a donc bien été représentée dans cette édition de l'Eurovision. La France a ainsi envoyé un signal clair en Europe et au-delà, de son attachement à la diversité culturelle et linguistique. Sur un plan plus général, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, entend faire de la francophonie et de la langue française une priorité de son action. La francophonie est, en effet, une chance pour la France, et une formidable opportunité de développer des échanges économiques, culturels, scientifiques dans une langue partagée. Elle ouvre un espace de dialogue et de partage avec les pays de tous les continents. Il faut avoir présent à l'esprit que la langue française fait preuve d'un formidable dynamisme : 4e langue sur Internet, 2e langue apprise dans le monde comme langue étrangère,

portée par une forte évolution démographique, notamment en Afrique subsaharienne, elle est une langue essentielle pour étudier et travailler partout dans le monde. Des efforts restent cependant à entreprendre, pour amplifier cette tendance dynamique. En Europe, d'abord, où la langue française recule, alors même que l'Union européenne a pour vocation d'unir les citoyens dans la diversité de leurs langues et de leurs cultures. À l'initiative de la France, les ministres européens de la culture ont adopté, le 21 novembre 2017, une déclaration appelant l'Europe à soutenir la diversité linguistique et à renforcer son action en faveur de la traduction, pour développer la circulation des œuvres, des idées et des savoirs. La France continuera et amplifiera ce travail d'influence. Dans le monde, ensuite, où la francophonie doit être davantage renforcée comme levier de progrès économique, et où une attention particulière doit être portée au dialogue qu'entretient le français avec les langues partenaires de la francophonie, qui sont une dimension essentielle de sa richesse culturelle. En France, enfin, où la ministre de la culture promeut la circulation et la diffusion des œuvres de créateurs francophones. Il importe, en effet, de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens français à la francophonie, notamment chez les plus jeunes. Cette action se double d'une volonté déterminée de donner à chaque citoyen confiance et fierté dans la langue de la République. Or, la culture joue un rôle important dans la réduction des inégalités face à la langue française, inégalités dont les plus jeunes sont souvent les premières victimes. À travers deux appels à projets « Action culturelle et langue française », le ministère de la culture a permis l'émergence de plus de 300 projets de terrain qui ont contribué à réduire la fracture linguistique vécue par un grand nombre de citoyens, notamment les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et qualification. En leur donnant ou redonnant ainsi confiance dans la langue française, il s'agit d'en faire les francophones de demain. La Représentante personnelle du chef de l'État pour la francophonie, Leïla Slimani, accompagne et promeut cette vision ouverte, hospitalière et solidaire d'une langue française qui appartient à toutes celles et ceux qui la parlent, l'apprennent ou qui, sans en être familiers, aiment les œuvres et les imaginaires qu'elle porte. Cette vision est au cœur du plan pour la promotion de la langue française et du plurilinguisme.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4674

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2018](#), page 457

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6886